



STOP AUX INTERDITS Et à l'ÉCOLOGIE PUNITIVE !...



ALLONS-NOUS CONTINUER À NOUS LAISSER FAIRE ???

INTERDICTIONS EN VIGUEUR :

Depuis quelques années, les règlements liberticides successifs nous tombent dessus à **coup d'arrêtés et de décrets venus d'autorités éloignées sans concertation locale et sans aucune justification autre que le lobby politico-écologique proche de Bruxelles.**

Si certains étaient nécessaires et admissibles pour la préservation de la qualité de notre environnement que nous défendons, beaucoup d'autres ne le sont pas.

DÉJÀ INTERDITS :

- De séjourner plus de 48 h au même endroit dans TOUT le Bassin entre le 1er juillet et le 31 août. C'est l'étalement des vacances !...
- De séjourner totalement 1^{er} juillet au 31 août dans le site du Mimbeau (de la jetée Bélisaire à la Pointe de Lavergne (Bartherotte). Les riverains auraient-ils tenu le crayon du Préfet ?
- De stationner et de pêcher sur 100 m de Chez Hortense à Bartherotte
- De stationner sur tout le pourtour littoral de l'île aux Oiseaux et à plus de 100m au sud et ouest.
- De stationner dans tout le nord de l'île aux Oiseaux : 5 km X 700 m de large ! Dans l'emprise du **chenal du Courbey** : 2 km X 350 m ; à l'ouest de la Pointe de Branne : 175 ha ; à Hautebelle (80ha)
- De circuler à pied dans les 75 ha de la ZPI d'Arguin (nord de l'île)
- La pêche sous-marine à moins de 100 m des parcs ostréicoles...
- Le ramassage des huîtres sauvages dans tout le Bassin alors que leur prolifération est un fléau pour l'écosystème et la plaisance

Et ailleurs ??

Des **champs de colonies de spartines** de Piquey à La Teste parfois à plus de 500 m du rivage exhaussant rapidement les fonds marins, des **rochers d'huîtres** de plus en plus importants, un **envasement significatif** de tout le Nord-Bassin au point que les différentes superficies de « prés salés » se développent à vue d'œil et que la circulation des bateaux doit se concentrer dans les chenaux, des **ports ré-ensavés** quelques années après leur curage, des **zones de corps-morts démesurées** interdisant tout stationnement forain etc.

Alors pas étonnant qu'il y ait de telles concentrations sur certains spots !

Et en 2015 à Arguin ?....

Après l'enquête publique (5 août - 7 septembre 2014), il semblerait que **le Préfet veuille passer outre l'avis défavorable du Commissaire Enquêteur** pourtant nommé par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux...
VOICI un extrait des incroyables mesures en faveur des oiseaux à la seule demande des écologistes et sans nécessité réelle d'intérêt général ! Elles nous seront imposées en 2015 si nous ne nous mobilisons pas !

- Extension de la RNN (Réserve Naturelle Nationale) **3 fois plus grande!**
- **Renforcement des pouvoirs du Conseil Scientifique de la Réserve dominé par les écologistes.**
- **Extension de la Zone de Protection Renforcée (ZPR)** qui englobe toutes les terres émergées jusqu'au coefficient 45.
- **Extension de la ZPI à 100 hectares minimum*** et si nécessaire en fonction de la nidification des oiseaux par îlots de cette même dimension. Tout accès y est INTERDIT. Actuellement elle s'étale déjà sur 75 ha. (*mesure pourtant rejetée par le commissaire enquêteur)

ET ENCORE DE PLUS EN PLUS D'INTERDITS !!:

- **La pêche, à pied ou par tout autre moyen,**
- **Le stationnement et la circulation des bateaux du coucher du soleil à son lever**
- **Les manifestations, activités et réunions festives ou de loisirs**

En bref : TOUT SERA INTERDIT....

- Sauf regarder les oiseaux, les poissons, les coquillages et ... les gardiens.
- Sauf stationner la journée **exclusivement dans une zone ou deux délimitées** (par arrêté préfectoral) dont on ne connaît même pas la superficie minimale (...) et **équipées de corps-morts (maximum 25 places...)** pour lesquels il faudra faire une réservation préalable à la SEPANSO.

NOS EXIGENCES :

Nous demandons à nos élus et à Monsieur le Préfet :

• Le partage du territoire maritime public :

Le projet de modification du territoire de la RNN envisage de passer sa superficie de 14 km² à 44 km² env. Nous demandons à ce qu'elle soit **limitée à 25 km²**, soit déjà presque la moitié de la superficie du lac de Cazaux, ce qui paraît suffisant pour le partage...

Ainsi, **toute la partie sud resterait totalement libre d'accès à tous les usagers habituels** (voir carte ci-contre)

• Le gel de la ZPI dans sa configuration

actuelle :

Toute la partie nord de l'île (75 ha) est déjà réservée exclusivement aux oiseaux. L'occupation très temporaire du restant par les usagers habituels ne les empêche pas du tout d'aller y nicher. Aucune étude n'a d'ailleurs démontré l'impact de nuisance de cette fréquentation sur l'avifaune. Une nouvelle extension à 100 ha et encore moins une autre zone, seraient donc parfaitement injustifiées.

• Le maintien de la réglementation actuelle :

Tous les usagers d'Arguin et du Bassin SONT **EVIDEMMENT** de fervents défenseurs de leur environnement de loisirs.

En cela, nous demandons simplement que **la réglementation actuelle sur la plupart des interdits soit maintenue (décret de 1986)** (animaux domestiques, rejets des déchets, vitesse, camping, survol, activités commerciales etc.). **Nous demandons**, en revanche, que la limite des 48h consécutifs de séjour soit **étendue à 100 h**. L'éloignement de plus de 20 km des ports du Nord-Bassin handicape tous les plaisanciers de ce secteur par rapport à ceux du port d'Arcachon ou de La Vigne, moitié plus près. D'autre part, cette limitation totalement infondée force le nombre des allers-retours et donc à la fois la dégradation du bilan carbone et les dépenses des usagers.

NOUS AVONS DROIT, TOUT AUTANT QUE LES OISEAUX OU LES COQUES, À NOTRE BONHEUR !



Adhérez et faites adhérer à l'association ABA 33 !

NOM : **Prénom :**

Adresse

N° Tél portable : **N° Tél fixe :**

Adresse e-mail (tout en majuscules pour la lisibilité) :

Cotisation par personne : de base = 5€ Soutien = 10 € Motivée = 20 € Généreuse = 30 € ou plus !

Chèque à adresser à ABA : 17, avenue de Pierroton 33610 CESTAS

Règlement en espèces :

Je souhaite m'investir dans l'action

Président : Jean-Claude OLIVIER ; Tél : 06 51 57 58 01

(Ne pas jeter sur la voie publique)

Adressez tout courriel à : aba33.asso@gmail.com

